



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATION DE CONNAISSANCES N° 2025/80b9-108b

**de la formation nécessaire à l'exercice d'activités liées aux
animaux de compagnie d'espèces domestiques**

à l'attention de :

BAROU Coralie
6 rue Arsène d'Arsonval
Appt B06
31200 Toulouse

Cette attestation de connaissances est délivrée à :

Nom : **BAROU** - Prénom : **Coralie** - né(e) le : 06/11/2000 après :

- le suivi d'une formation adaptée aux activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ET
 - la réussite à l'évaluation des connaissances le 30/05/2025
- Session n° 2385 organisée à 83000 Toulon E498, région Provence-Alpes-Côte d'Azur

par :

Zoo Pro
58, avenue du Maréchal FOCH
83000 Toulon

Organisme de formation habilité

pour l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques (visées aux articles L. 214-6-1, L. 214-6-2 et L. 214-6-3 du code rural et de la pêche maritime) :

- « **Chien** »
- « **Chat** »
- « **Animaux de compagnie d'espèces domestiques autres que les chiens et les chats** »

	Nom, signature et cachet du (de la) D(R)AAF
Fait le : 3 - JUIN 2025	Le(la) directeur(rice) régional(e) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
à : Marseille	Le Chef du Service Régional de la Formation et du Développement Patrice CHAZAL

Conformément à l'article L.214-6-1 du code rural et de la pêche maritime